



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 04 JANVIER 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président – Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY, Directrice Générale Adjointe

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 14 décembre 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Monsieur Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Le bureau est à ce jour favorable pour le maintien de la sortie entre élus et personnel du SIAH.

2) Gestion politique

Compte rendu de la réunion du jeudi 08 octobre 2020 portant sur l'élection du Président du SIAA

Après présentation du dossier par Pascale MARTY, Maurice MAQUIN et après exposé des enjeux

politiques, propose un rapprochement des services du SIAH avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en la présence de Jean-Luc SERVIERES.

Le bureau décide de demander la tenue d'une réunion entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le SIAA de MARINES pour les communes d'ÉCOUEN, de FONTENAY-EN-PARISIS, de VILLIERS-LE-BEL et de BOUQUEVAL, ainsi que la tenue d'une réunion entre MAREIL-EN-FRANCE et le SIAA de MARINES concernant cette commune.

Renouvellement de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du VAL-D'OISE

Après exposé des éléments de planning et de procédure par Pascale MARTY, le bureau prend acte de la représentation du SIAH au sein de la CDCI par Didier GUEVEL.

3) Procédures juridiques

Demandes de subvention

Marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du quartier les Grands Bouteillers sur le territoire de la commune de LOUVRES

Après exposé par Éric CHANAL, le Bureau autorise le Président à signer la demande de subvention avec l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE pour accompagner le SIAH dans les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du quartier les Grands Bouteillers à Louvres. Le montant estimé de l'opération s'élève à 5 916 837,50 € HT.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du quartier les Grands Bouteillers sur le territoire de la commune de LOUVRES (LOUV 105)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales allée des Vergers sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE (ROIS112)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

ASSAINISSEMENT

Police assainissement sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE

Après présentation du sujet par Éric CHANAL, le bureau prend acte de l'avancement de ce dossier qui est lié à une procédure spécifique et sous délais précis. Éric CHANAL demande s'il peut recevoir une copie du courrier adressé par M. le Préfet du VAL D'OISE aux Maires des communes.

Le SIAH se rapprochera de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour savoir si certain (e) s maires ont refusé le transfert au président de l'EPCI de la police spéciale d'assainissement.

Courrier adressé à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée concernant la propriété des branchements

Éric CHANAL, après information relative au fait que le SIAH souhaiterait maîtriser les travaux sur les branchements qui sont liés au réseau d'assainissement sur réseau intercommunal, fait part du courrier qui a été envoyé à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée sur le sujet.

Retour signature partenariat SIAH/GRDF/Région pour l'étude de faisabilité de méthanation – Programmation de la réunion de lancement

Après satisfecit donné par Benoit JIMENEZ, le bureau prend acte de la tenue d'une réunion de lancement en présence de Benoit JIMENEZ, Didier GUEVEL, Tony FIDAN, Claude TIBI et Jean-Pierre LECHAPTOIS.

Retour entretien du 23/12/20 avec la Directrice territoriale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Après exposé de Benoit JIMENEZ sur l'objet de la réunion, Éric CHANAL fait part des différents dossiers abordés, avec la station de dépollution, la réouverture de la Morée à la traversée de de la station, le schéma directeur d'assainissement à mettre à jour.

Le bureau prend acte de la tenue de cet entretien et des enjeux à venir.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Courrier adressé à la Préfecture du VAL D'OISE relatif à l'avis sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant l'Installation des Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL, après information de l'objet du courrier, indique que le SIAH se positionne, comme pour tous les dossiers, en tant que facilitateur et ne remet pas en cause l'opportunité de lancer le projet.

Didier GUEVEL fait part de l'information donnée à VÉOLIA par lui-même au sujet du règlement du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, et qu'il convient de respecter.

Courriers adressés aux communes de BOUQUEVAL, GONESSE, GOUSSAINVILLE et LE THILLAY concernant le Bassin de Retenue des eaux pluviales de Val Le Roy sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL rappelle les actions menées, fait part des actions à mener avec la question du financement et du portage du projet estimé à plus de 2 M€. La notion d'urgence est précisément liée au fonctionnement du bassin de retenue dont les équipements peuvent être mis dégradés par la présence des déchets.

Didier GUEVEL déplore que les agriculteurs n'aient pas encore été conviés à la démarche et fait part de la tenue d'une réunion à la Sous-Préfecture le 14 janvier 2021 à 15 heures, en présence de la DDT et de la DRIEE.

Des discussions ont lieu concernant la TGAP et son exonération potentielle pour les maîtres d'ouvrage publics.

Benoit JIMENEZ propose que l'amendement soit plutôt porté dans le cadre du Projet de Loi de Finances Rectificative.

Nicole BERGERAT demande si une exonération pourrait être possible pour les Collectivités Territoriales.

Maurice MAQUIN répond qu'il paraît compliqué d'exonérer les collectivités territoriales et pas les agriculteurs et propose l'application d'une TGAP réduite pour les collectivités et établissements publics.

Christiane AKNOUCHE ajoute que l'intervention des collectivités revêt souvent des problèmes de santé publique et de pollution et que c'est sur ce terrain qu'il faut agir.

Roland PY fait part de son retour d'expérience dans le cas de l'enlèvement des camps de roms.

PROCEDURES JURIDIQUES

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – Applicabilité aux maîtres d'ouvrages publics

Pascale MARTY expose l'objet du dossier, la nature de la participation qui est modulable en fonction de l'affectation du bien immobilier ainsi que l'impossibilité au plan juridique d'exonérer les maîtres d'ouvrages publics.

Nicole BERGERAT demande si le montant peut varier en fonction de l'utilisation qui est faite de l'installation, comme une salle de spectacle ou une école par exemple.

Éric CHANAL répond que le SIAH ne peut pas entrer dans le détail des taux d'occupation du type de bâtiment, à supposer que la loi le permette, car cela serait trop difficile à suivre de manière pragmatique. Il précise que la PFAC est une redevance permettant à la collectivité de financer, en tout ou partie, les équipements publics d'assainissement afférents au bâtiment construit, et que l'enjeu sur lequel est le SIAH a une responsabilité est la capacité des réseaux, calculée sur l'affectation et le nombre de visiteurs du bâtiment, non sur son taux d'occupation, lequel relève d'autres considérations d'opportunité du projet.

Il confirmera à Nicole BERGERAT les règles de calcul de la PFAC qui ont été appliquées eu égard à la délibération en vigueur sur le territoire du SIAH.

Maurice MAQUIN fait un retour d'expérience sur les difficultés nées du contrôle a posteriori des données et de la mise à jour des informations, compte tenu du fait que la PFAC est payée en une fois.

Le bureau prend acte des informations et du fait qu'il faudrait informer sur les utilisations des salles de spectacle lors d'un prochain bureau.

Arrêt de la Cour Administrative de Versailles du 22 décembre 2020 – SOGEA – tableau des contentieux

Après exposé par Pascale MARTY de l'objet du contentieux, des enjeux financiers, le bureau prend acte du rejet de la requête initiée par la société par la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES.

Le bureau prend acte des modifications intervenues dans le tableau des contentieux et de la mise en paiement de 4 000 euros par l'entreprise au SIAH.

STATION DE DÉPOLLUTION

Réseau de chaleur commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Éric CHANAL explique que l'objet de la démarche, initiée par la ville de GARGES-LÈS-GONESSE, consisterait à récupérer les calories productrices de chaleur issues des eaux usées traitées afin d'alimenter le réseau de chaleur d'un quartier de GARGES-LÈS-GONESSE. L'idée serait d'établir un circuit d'énergie verte et inépuisable liée à la production d'eaux usées.

Benoit JIMENEZ, après indications sur les caractéristiques de ce dossier, élargit le champ des potentialités sur le réseau de chaleur à l'échelle de la ville.

Maurice MAQUIN est totalement partisan de ces démarches au sujet des aspects politiques et écologiques, et avec une TVA réduite à 5,5 %, et ce, en parfaite intelligence en lien avec le SIGIDURS. Des subventions pourraient être possibles de la part de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de l'Europe.

RESSOURCES HUMAINES

Élection des représentants du personnel au Comité Technique

Après présentation des éléments principaux du dossier par Pascale MARTY, le bureau prend acte de la tenue des élections et désigne Christiane AKNOUCHE, Présidente du bureau de vote lors des élections du 28 janvier 2021.

Arrivées le 4 janvier 2021

Éric CHANAL fait part des recrutements au 1^{er} janvier 2021 avec Amélia GENTY chargée des services généraux et Clément ROULAND, technicien environnement au service Urbanisme et Milieu Naturel.

Arrivée remplaçante de Pascale MARTY pour le Bureau du 18 janvier 2021

Éric CHANAL fait part de la prise de fonctions de Célia GUILLERM DUBERTRAND le 15 janvier 2021 avec gestion des dossiers en présence de Pascale MARTY qui quittera le SIAH le vendredi 12 février 2021 au soir.

Maurice MAQUIN demande si chaque nouvel arrivant puisse être présenté au bureau.

Le bureau est d'accord avec la démarche.

COMMUNICATION

Colloque France Nature Environnement/VAL D'OISE Environnement le 8 avril 2021

Après présentation de l'objet du colloque par Éric CHANAL avec présentation du site du VIGNOIS par le SIAH,

Jean-Charles BOCQUET demande quelle est la cible de ce colloque en matière de public.

Éric CHANAL répond qu'il s'agit davantage du grand public au travers des associations et des élus notamment

Le bureau donne son accord pour la présence du SIAH. Benoît JIMENEZ pourra participer à l'introduction du colloque en tant que président du syndicat de rivières « hôte » de ce colloque. Une rencontre préalable au niveau politique avec Val d'Oise Environnement n'est pas nécessaire.

Choix du Menu – Sortie du 22 janvier 2021

Chaque membre du bureau fait le choix de son menu.

Vœux 2021

Après présentation du format des vœux sous forme des vidéos par François QUADRI, le bureau donne son accord pour des vidéos de présentation courtes.

Les Cahiers d'Administration - Revue de l'Administration Territoriale/Le Val d'Oise, Territoire d'avenir en ÎLE-DE-FRANCE

Après exposé par Éric CHANAL, le bureau ne donne pas un avis défavorable pour la parution de cet article.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 18 janvier 2021 à 9h00